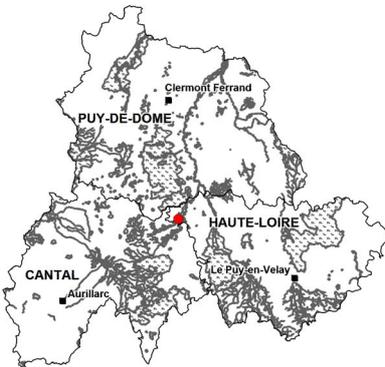




Évaluation des incidences NATURA 2000



Auvergne
Cantal - Haute-Loire



Thomas Darnis - ONF

Site >> Vallées et gîtes de la Sianne et du bas Allagnon

CARTE D'IDENTITÉ DU SITE

DIRECTIVE :	Habitats
N° D'IDENTIFICATION UE :	FR8301067
DÉPARTEMENT(S) CONCERNÉ(S) :	Cantal (68 %), Haute-Loire (32 %)
COMMUNE(S) CONCERNÉE(S) :	Haute-Loire : Blesle, Chambezou, Espalem, Grenier-Montgon, Lempdes-sur-Allagnon, Léotoing, Lubilhac, Saint-Étienne-sur-Blesle, Torsiac. Cantal : Allanche, Auriac-l'Église, Bonnac, Charmensac, Ferrières-Saint-Mary, Laurie, Massiac, Molèdes, Molompize, Peyrusse, Vèze.
SURFACE :	6 046 ha
SITUATION DANS LE RÉSEAU RÉGIONAL :	A l'extrémité ouest du département de la Haute-Loire, fusion des anciens sites « Vallée de la Sianne et du bas-Allagnon » et « Gîtes du bassin minier de Massiac », à proximité du site « Lacs d'Espalem et de Lorlanges » (FR8301082), jouxtant la ZPS « Pays des Couzes » (FR8312011) dans le Puy-de-Dôme.
DOCUMENT D'OBJECTIFS (DOCOB) :	Validé le 12/11/07
STRUCTURE ANIMATRICE : (SMAT)	Syndicat mixte d'aménagement du Haut-Allier Contact : David Oagnol 42, avenue Victor Hugo 43300 Langeac 04 71 77 28 30 http://www.smat-haut-allier.com accueil@haut-allier.com



ENJEUX POUR LES HABITATS ET LES ESPECES DU SITE

HABITATS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE QUI JUSTIFIENT LA DÉSIGNATION DU SITE

* Habitat prioritaire

Code et nom de l'habitat	Principales caractéristiques	Etat de conservation à l'échelle biogéographique / sur le site Localisation sur le site Enjeux particuliers sur le site	Exemples d'incidences possibles d'un projet	Exemples de mesures pour éviter ou limiter les incidences d'un projet
3270 Rivières avec berges vaseuses	Végétation annuelle pionnière (chénopodes, bidents, etc.) des berges vaseuses et riches en azote des rivières de plaine et de piémont, à développement tardif (bancs vaseux dépourvus de végétation au printemps et au début de l'été), très peu représentée voire absente lors d'années défavorables.	Mauvais / moyen Habitat associé généralement aux grands fleuves, plus rarement aux rivières du type Alagnon d'où sa très faible représentation sur le site. Stations disséminées sur les cours moyen et inférieur de l'Alagnon, en petites unités de Massiac à Lempdes. 1,55 ha Très fort intérêt de l'habitat car il est localisé très en amont de ses stations privilégiées (grandes rivières telles que l'Allier).	Enrichissement du milieu favorisant la colonisation par les plantes vivaces	Limiter les engrais et pesticides au voisinage du cours d'eau Limiter et traiter les apports sédimentaires Améliorer la qualité de l'eau pour limiter le développement des espèces nitrophiles
			Opérations de scarification et d'entretien du lit des rivières	Limiter / mieux coordonner
			Piétinement dans les sites touristiques ou les parcelles pâturées	Limiter (mise en défens si nécessaire)
			Introduction de plantes envahissantes	Proscrire, lutter de façon mécanique (pas chimique) si déjà implantées
			Disparition des conditions d'évolution de l'habitat (barrages, endiguements, soutien d'étiage excessif...)	Maintenir la dynamique hydraulique des cours d'eau
4030 Landes sèches européennes	Landes assez sèches à sèches en climat (sub)atlantique, sur sols siliceux des plaines et basses montagnes, riches en callunes, ajoncs, genêts...	Mauvais / mauvais à très mauvais (déprise agricole) Landes à Callune, Myrtille et genêts majoritairement dans la partie basse de l'Alagnon, notamment entre Grenier et Lempdes (vers Brugeilles en rive droite, vers Léotoing, au-dessus de l'usine électrique vers Raffeyroux) sur les croupes rocheuses. 100,04 ha Richesse en espèces limitée, mais nidification de certains oiseaux (Engoulevent), territoire de chasse pour les rapaces et chauves-souris.	Fermeture du milieu par les ligneux (naturelle ou artificielle : plantations) et envahissement par la Fougère-aigle	Maintenir le caractère semi-ouvert du milieu par pâturage extensif ou intervention mécanique (coupe / gyrobroyage des ligneux, voire brûlage...)
			Tassement du sol (lié à la fréquentation, à des travaux...)	Canaliser la fréquentation touristique, si nécessaire mettre en défens les secteurs les plus exposés, éviter toute intervention sur le sol
			Ecobuage mal maîtrisé	Strictement encadrer cette pratique
			Fertilisation du sol	Ne pas amender
			Fragmentation de l'habitat	Limiter les créations de pistes ou autres voies de circulation sur ces habitats.
6210 Pelouses sèches semi-naturelles	Pelouses sur calcaires, voire sables calcaro-siliceux ou granites et roches éruptives, sèches (naturelles) à semi-sèches (semi-naturelles), ces dernières étant souvent caractérisées par leur richesse en orchidées (nombre d'espèces important et/ou population importante d'une espèce peu commune en France et/ou une ou plusieurs espèces rares en France)	Mauvais / moyen localisé sur les coteaux secs et les rebords de falaises basaltiques notamment celles de la vallée de l'Alagnon entre Ferrières-Saint-Mary et Lempdes (coteaux de Grenier-Montgon). 421,87 ha Habitat favorable à une flore et une faune très diversifiée, en particulier pour les insectes.	Altération / disparition par boisement naturel ou au contraire une pression excessive du pâturage	Favoriser le pâturage extensif et tardif pour maintenir ces milieux ouverts et diversifiés Maîtriser mécaniquement les ligneux et les refus (fauche, gyrobroyage)
			Plantations (résineux...)	Ne pas planter
			Fertilisation provoquant notamment la disparition d'espèces patrimoniales)	Ne pas fertiliser
			Aménagements, mise en culture, circulation motorisée (tout-terrain), surfréquentation	Proscrire
			Fragmentation de l'habitat	Limiter les créations de pistes ou autres voies de circulation

Code et nom de l'habitat	Principales caractéristiques	Etat de conservation à l'échelle biogéographique / sur le site Localisation sur le site Enjeux particuliers sur le site	Exemples d'incidences possibles d'un projet	Exemples de mesures pour éviter ou limiter les incidences d'un projet
				sur ces habitats.
6410 Prairies à Molinie	Prairies à Molinie des plaines et montagnes, sur sols à humidité variable (fluctuations de la nappe phréatique : assèchement estival possible), acides à calcaires et pauvres en nutriments (azote et phosphore), issues d'une fauche tardive ou de la dégénérescence de tourbières drainées, à l'exclusion des prairies pauvres en espèces.	Mauvais / moyen	Enrichissement accéléré du milieu par surpâturage du bétail et surfertilisation des parcelles agricoles voisines	Freiner l'eutrophisation en contrôlant le bétail et en amendant moins les parcelles voisines
		Habitat très représentatif des parties montagneuses du centre du massif cantalien, mais limité sur le site au bassin versant de la Sianne en rebords de plateau, très localisé et de très faible surface : une seule unité connue sur la commune de Peyrusse en haut du vallon de Gravaize, entre la limite supra-forestière et les sources captées proches de la D21b.	Colonisation par les bouleaux, saules, Pins sylvestres	Maintien du caractère ouvert du milieu grâce à un pâturage extensif et tardif
		0,38 ha	Perturbation de l'hydrologie par drainage	Restaurer ou améliorer l'hydrologie en proscrivant le drainage
		Intérêt élevé au plan botanique et demeurant peu répandu dans le Massif central, en régression.	Fragmentation de l'habitat	Limiter les créations de pistes ou autres voies de circulation sur ces habitats.
6430 Mégaphorbiaies eutrophes	Bordures humides d'herbes hautes bordant les cours d'eau et les forêts, sur sols riches en azote	Inadéquat / moyen	Comblement et drainage (envahissement par les ligneux : saules...)	Maintenir l'ouverture du milieu : - en garantissant l'alimentation en eau et en matière organique, - par fauche et/ou pâturage extensifs, voire débroussaillage
		Vallon sur le cours supérieur de la Sianne, au nord de Vèze, entre Latour et le bois des Barquères ; commune de Charmensac, à la source du premier affluent du ruisseau de Charbonnière qui descend en rive droite de la Sianne vers Fournials.	Introduction de plantes envahissantes	Proscrire, lutter de façon mécanique (pas chimique) si déjà implantées, veiller à ne pas en introduire lors des interventions de débroussaillage
		2,32 ha	Artificialisation des lisières, plantations de peupliers	Proscrire
6510 Prairies maigres de fauche de basse altitude	Prairies de fauche des plaines et collines, exploitées extensivement et assez peu fertilisées, riches en fleurs (fauchées après la floraison des graminées, une voire 2 fois par an)	Mauvais / moyen	Intensification agricole (fertilisants, surpâturage) favorisant l'enrichissement du milieu et modifiant la composition floristique (ombellifères et graminées favorisées au détriment des autres fleurs)	Maintenir des activités agricoles peu intensives (apport raisonné de fertilisants, fauche tardive et centrifuge, voire pâturage temporaire)
		Sur les coteaux plutôt secs des vallées de l'Alagnon (notamment rive gauche de l'Alagnon entre Grenier-Montgon et Lempdes) et de la basse Sianne.	Colonisation par les landes (Genêt purgatif, Callune) et les résineux (Pin sylvestre, Epicéa)	Eliminer les ligneux colonisateurs
		355,4 ha	Drainage, retournement des sols	Eviter ces pratiques
		Habitat qui était commun en Auvergne mais en régression et évoluant vers des stades moins riches en fleurs (dicotylédones).	Colonisation par les plantes invasives	Eliminer les plantes invasives (mécaniquement)
			Fragmentation de l'habitat	Limiter les créations de pistes ou autres voies de circulation sur ces habitats.
6520 Prairies de fauche de montagne	Prairies de fauche mésophiles sur sols plutôt neutres, en général au-dessus de 600 m, hautes et riches en espèces colorées (souvent dominées par les composées, ombellifères, campanules, renoncules,	Inconnu / bon	Intensification agricole (fertilisants, surpâturage) favorisant l'enrichissement du milieu et modifiant la composition floristique (ombellifères et graminées favorisées au détriment des	Maintenir des activités agricoles peu intensives (apport raisonné de fertilisants, fauche tardive et centrifuge, voire pâturage temporaire)

Code et nom de l'habitat	Principales caractéristiques	Etat de conservation à l'échelle biogéographique / sur le site Localisation sur le site Enjeux particuliers sur le site	Exemples d'incidences possibles d'un projet	Exemples de mesures pour éviter ou limiter les incidences d'un projet
	légumineuses, gentianes, scrophulaires...)	de Chabasses. 3,04 ha Habitat qui était commun en Auvergne mais en régression et évoluant vers des stades moins riches en fleurs (dicotylédones). Présence d'une espèce peu commune : la Pulsatille rouge.	autres fleurs) Drainage, retournement des sols Colonisation par les landes (Genêt purgatif, Callune) et les résineux (Pin sylvestre, Epicéa) Colonisation par les plantes invasives Fragmentation de l'habitat	 Eliminer les ligneux colonisateurs Eliminer mécaniquement Limiter les créations de pistes ou autres voies de circulation sur ces habitats.
8220 Pentes rocheuses siliceuses	Végétation des fentes des falaises siliceuses de l'intérieur des terres	Favorable / bon Falaises basaltiques, en particulier celles de la vallée de l'Alagnon entre Ferrières-Saint-Mary et Blesle (notamment rive droite de l'Alagnon au niveau de Molompize). 31,04 ha Dans les grandes parois, présence possible d'aire de Faucon pèlerin, Hibou grand-duc, Grand Corbeau, Choucas des tours.	Surfréquentation suite à l'équipement de voies d'escalade ou de via ferrata, avec le nettoyage de la falaise que cela implique Submersion de la base de l'habitat par création de plan d'eau (barrage) et lâchers	Mettre en défens, interdire l'accès au moins de façon périodique (phase de végétation) Ne pas créer de nouveaux barrages, étaler si possible les lâchers
8230 Pelouses pionnières sur dômes rocheux	Communautés pionnières et ouvertes colonisant les sols superficiels des roches siliceuses, adaptées à la sécheresse et caractérisées par de nombreux lichens, mousses et Crassulacées (plantes grasses comme les orpins)	Favorable / moyen à bon Rebords de falaises basaltiques, en particulier celles de la vallée de l'Alagnon entre Ferrières-Saint-Mary et Blesle (en mosaïque notamment avec les falaises en rive droite de l'Alagnon au niveau de Molompize). 94,85 ha Richesse floristique exceptionnelle (plantes protégées et patrimoniales).	Régression ou disparition d'espèces (car appétentes pour le bétail ou les herbivores sauvages) Affouragement du bétail sur l'habitat favorisant l'enrichissement en matière organique Envahissement par les ligneux Mise en culture (fertilisation, traitements chimiques), aménagements, exploitation de granulats, circulation de tout-terrain Fragmentation de l'habitat	Mettre en défens les sites trop aboutis Maintenir un pâturage occasionnel par le bétail, voire faucher Nourrir le bétail en dehors de l'habitat Elimination des ligneux avec exportation des produits de coupe Proscrire Limiter les créations de pistes ou autres voies de circulation sur ces habitats.
9120 Hêtraies acidiphiles atlantiques à Houx	Hêtraies à Houx sur sol acide des plaines et montagnes, en climat atlantique humide (arrosé), intégrant les hêtraies-chênaies, hêtraies-sapinières ou hêtraies pures	Inconnu / moyen à bon Répandu sur le site, le plus souvent en secteur nord et sur les hauts versants et sommets de croupes bien marqués. Exemples types : - bas de versant plein nord en rive gauche de l'Alagnon dans le bois de Favard entre les ruisseaux de Rochebise et de Favard (commune de Ferrière-Saint-Mary) ; - haut de versant nord en rive gauche de l'Alagnon dans le bois de Favard, vers 950 m d'altitude, entre le ruisseau de Favard et la	Coupes rases, destruction physique directe (transformation des peuplements par substitution d'essences, création de pistes) ou lors de travaux en périphérie	Eviter les coupes trop importantes et maintenir une strate arborescente consistante et un couvert semi-ouvert, favoriser le mélange des essences Préférer une gestion jardinatoire arbre par arbre ou par bouquets favorisant la production de bois d'œuvre Conserver les arbres morts ou vieillissants, si possible loin des chemins pour éviter les vis-à-vis avec les promeneurs Ne pas planter d'essences non locales : résineux... Limiter les travaux mécaniques,

Code et nom de l'habitat	Principales caractéristiques	Etat de conservation à l'échelle biogéographique / sur le site Localisation sur le site Enjeux particuliers sur le site	Exemples d'incidences possibles d'un projet	Exemples de mesures pour éviter ou limiter les incidences d'un projet
		<p>station de pompage, sous le hameau de La Chau (commune de Ferrière-Saint-Mary) ;</p> <p>- croupe orientée nord en rive gauche du ruisseau de Chabasse de la confluence avec la Sianne à quelques centaines de mètres en amont (commune de Molèdes).</p> <p>828 ha</p> <p>Faciès riche en Houx localisé. Forêt constituant vraisemblablement une unité typique du Massif central et assez répandue.</p>		<p>l'accès aux engins motorisés et éviter la création de nouvelles pistes</p>
			Pression trop importante du gibier sur la strate arbustive et herbacée	Accroître la pression de chasse sur les espèces concernées
			Diminution / disparition au profit de la hêtraie-sapinière	Créer des corridors biologiques pour diminuer l'isolement de l'habitat
9130 Hêtraies à Aspérule	Forêts à Hêtre (parfois avec l'Epicéa et le Sapin) sur sols neutres, à humus doux (mull), des domaines médio-européen et atlantique, à strate herbacée plus riche et abondante que celle des 9110 et 9120 (forte représentation : Anémone des bois, Gaillet odorant, Mélisse uniflore, Lamier jaune, dentaires.	<p>Inadéquat / bon (mais peu typique)</p> <p>Formation répandue sur le site, en versants nord le plus souvent, sur des talwegs riches ou des bas de versants. Exemples-typiques :</p> <p>- bas de versant en rive droite de la Sianne, quasi en face de la galerie de mine de Fourmial en exposition nord-ouest ;</p> <p>- entre la piste forestière et la rive droite du ruisseau de la Meule, bois du Pèce, commune de Vèze.</p> <p>404,5 ha</p> <p>Présence du Lis martagon.</p>	<p>Coupes rases, destruction physique directe (transformation des peuplements par substitution d'essences, création de pistes) ou lors de travaux en périphérie</p>	<p>Favoriser la régénération naturelle du Hêtre (et du Sapin s'il est présent) en adaptant la gestion sylvicole (pratiquer des éclaircies favorisant la germination des faines...)</p> <p>Maintenir une strate arborescente consistante et un couvert semi-ombragé</p> <p>Maintenir une bonne répartition des classes d'âge, ainsi que les arbres morts / vieillissants et les bois morts à terre</p> <p>Préférer une gestion jardinatoire arbre par arbre ou par bouquets favorisant la production de bois d'œuvre</p> <p>Ne pas planter d'essences non locales : résineux...</p> <p>Limiter les travaux mécaniques, l'accès aux engins motorisés et éviter la création de nouvelles pistes</p>
			Pression trop importante du gibier sur la strate arbustive et herbacée	Accroître la pression de chasse sur les espèces concernées
9150 Hêtraies à céphalanthères	Hêtraies se développant en conditions chaudes et sèches, sur sols calcaires voire basaltiques souvent superficiels (pentes abruptes en général), caractérisées par un abondant sous-bois herbacé (laïches, graminées, orchidées : céphalanthères notamment) et arbustif (Troène, Buis, Epine-vinette, etc.), aux nombreuses espèces typiques de la chênaie pubescente.	<p>Inconnu / bon</p> <p>Haut de versant sud bien ensoleillé, en rive droite de l'Alagnon, au-dessus des falaises basaltiques, à l'aplomb des Pillères de Fabre, vers 750 m d'altitude, près du lieu-dit « Le Bos », commune de Molompize.</p> <p>1,79 ha</p> <p>Habitat très rare sur le site (et dans le Cantal) : extrêmement localisé en de rares localités, comme les bassins de Maurs, d'Aurillac et de Massiac), abritant 4 plantes protégées. Statut de protection exceptionnel de ce point de vue pour le Cantal et l'Auvergne.</p>	<p>Coupes rases et substitutions d'essences</p> <p>Travaux forestiers</p> <p>Création de pistes</p>	<p>Proscrire</p> <p>Intervenir un mois après la fructification des orchidées, hors périodes pluvieuses ; mettre en défens les orchidées</p> <p>Eviter</p>
9160 Chênaies	Chênaies pédonculées ou chênaies mixtes naturellement	Inadéquat / moyen à mauvais (nombreuses	Coupes rases, ouvertures importantes des	Limiter les coupes à un tiers du couvert (maintenir des milieux

Code et nom de l'habitat	Principales caractéristiques	Etat de conservation à l'échelle biogéographique / sur le site Localisation sur le site Enjeux particuliers sur le site	Exemples d'incidences possibles d'un projet	Exemples de mesures pour éviter ou limiter les incidences d'un projet
pédonculées ou chênaies-charmaies	(avec le Chêne sessile, le Charme et le Tilleul à petites feuilles), sur sols argilo-limoneux à très bonnes réserves en eau : fonds de vallons, dépressions, proximité de forêts alluviales, etc.	dégradations)	peuplements (risque d'invasissement par les ronces), destruction physique directe ou lors de travaux en périphérie	semi-ouverts) Maintenir une bonne répartition des classes d'âge, ainsi que les arbres morts et vieillissants
		Habitat morcelé sur le site, en fond de vallon. Exemple-type : rive droite de l'Alagnon, entre 527 m et 618 m d'altitude, dans le vallon sous le hameau de Lagarde, en exposition SE, commune de Léotoing.	Tassement du sol lors de passages d'engins	Maintenir le contact avec les forêts alluviales
		35 ha	Substitution d'essences / plantations de résineux	Protéger le substrat contre toute perturbation forte
		Habitat d'espèce pour le passage des Loutres, en forte régression. Présence dans quelques unités de Lis martagon.	Création de pistes	Maintenir la composition en essences autochtones
			Drainage et tous travaux perturbant les conditions hydrologiques	Limiter l'accès aux engins motorisés
				Maintenir une alimentation en eau suffisante
9180* Forêts de pentes, d'éboulis ou de ravins	Forêts mélangées d'espèces secondaires sur éboulis grossiers, pentes rocheuses ou versants abrupts, en conditions le plus souvent calcaires mais parfois siliceuses, comprenant un groupement des milieux froids et humides (dominé par l'Erable sycomore), et un groupement des éboulis secs et chauds dominé par les Tilleuls à petites et grandes feuilles.	Favorable / moyen	Coupes rases, ouvertures importantes des peuplements (risque d'invasissement par les ronces), destruction physique directe ou lors de travaux en périphérie	Limiter les coupes à un tiers du couvert (maintenir des milieux semi-ouverts) Maintenir les arbres morts et vieillissants
		Ormaie-tillaie en versant nord. Exemples-types : - commune de Ferrières-Saint-Mary, rive droite de l'Alagnon, dans la combe du ruisseau de Favard à 750 m d'altitude ; - commune de Ferrières-Saint-Mary, rive droite de l'Alagnon, dans la combe du ruisseau de Labro, à 700 m d'altitude.	Tassement du sol lors de passages d'engins	Protéger le substrat contre toute perturbation forte
		6,53 ha	Création de pistes	Proscrire
		Habitat très rare et de faible superficie sur le site. Présence éventuelle d'individus d'Orme de montagne résistant à la graphiose.	Utilisation des ravins comme décharges	Proscrire
			Substitution d'essences / plantations de résineux	Maintenir la composition en essences ligneuses autochtones
				Préserver les Ormes de montagne, potentiellement résistants à la graphiose
91E0* Forêts alluviales résiduelles	Aulnaies-frênaies, saulaies bordant les cours d'eau de plaines et de collines, sur sols riches en dépôts alluviaux et inondés par les crues (mais bien drainés et aérés pendant les basses eaux), à strate herbacée riche en grandes espèces et plantes vernaies	Mauvais / moyen	Coupes rases et substitution d'essences non adaptées (peupliers, résineux) entraînant un fort dynamisme des ronces et une détérioration des berges lors de crues	Conservier les essences locales présentes et favoriser leur mélange : aulnes et frênes en strate supérieure Privilégier une régénération naturelle et diversifiée ainsi qu'un couvert léger
		Aulnaie-frênaie : - au bord des rivières à débit rapide, au fond des vallées (formations souvent linéaires de 1 à 2 m de large sur les rives). Exemple-type : rive droite de l'Alagnon, ruisseau de Bégoul, commune de Molompize ; - dans les dépressions, avec des pentes quasi nulles, traversées par des ruisselets à débit lent. Exemple-type : Sianne entre Terret et Vazeille, commune de Blesle.	Travaux de nettoyage	Limiter les coupes à un tiers du couvert, pratiquer une coupe raisonnée des arbres de bord de cours d'eau Maintenir les arbres morts et vieillissants, sauf à proximité immédiate de l'eau
		35,25 ha		Maintenir la strate arbustive Eviter l'apport de produits chimiques
		Habitat d'espèce pour le passage des Loutres, en régression.	Tassement du sol humide et perturbation du cours d'eau lors de passages d'engins	Limiter le passage d'engins sur le sol humide (débardage...) Utiliser des passerelles pour le franchissement du cours d'eau
			Création de pistes, aménagements, carrières	Proscrire
			Submersion de l'habitat par création de plan d'eau (barrage) et lâchers	Ne pas créer de nouveaux barrages, étaler si possible les lâchers
			Drainage et tous travaux	Ne pas drainer, maintenir la

Code et nom de l'habitat	Principales caractéristiques	Etat de conservation à l'échelle biogéographique / sur le site Localisation sur le site Enjeux particuliers sur le site	Exemples d'incidences possibles d'un projet	Exemples de mesures pour éviter ou limiter les incidences d'un projet
			perturbant les conditions hydrologiques	dynamique du cours d'eau
			Introduction de plantes envahissantes	Proscrire, lutter de façon mécanique (pas chimique) si déjà implantées
9410 Forêts acidiphiles à Epicéa	Forêts montagnardes et subalpines installées en conditions climatiques froides, sur sols et humus (le sol étant parfois limité à une couche épaisse d'humus) très acides, essentiellement des pessières mais aussi quelques sapinières à la flore et aux caractéristiques écologiques similaires.	Favorable / inconnu Sapinière en versant nord escarpé sub-vertical, en conditions confinée et encaissée en bas de pente. Une seule unité de très faible surface : croupe rocheuse en amont de la passerelle sur la rive droite de la Sianne, bois de Fangui, commune de Vèze. 0,32 ha	Coupes rases Création de pistes	Proscrire ; laisser évoluer naturellement le milieu Eviter

**ESPÈCES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE
QUI JUSTIFIENT LA DÉSIGNATION DU SITE**

* Espèce prioritaire

Code et nom de l'espèce	Principales caractéristiques	Etat de conservation à l'échelle biogéographique / sur le site Localisation sur le site Enjeux particuliers sur le site	Exemples d'incidences possibles d'un projet	Exemples de mesures pour éviter ou limiter les incidences d'un projet
1106 Saumon atlantique	Poisson pouvant atteindre 1,5 m de long pour 35 kg, de couleur variable selon le stade de développement, mais toujours argentée ; taches noires et arrondies sur la tête, les opercules et le dos (8-10 taches foncées sur les flancs du juvénile encore en eau douce) ; mâle en reproduction portant un bec en crochet sur la mâchoire inférieure (« mâle bécard »). Migrateur revenant sur son lieu de naissance pour la reproduction, après 1-4 ans en mer : eaux douces des zones moyenne et amont des rivières bien oxygénées, pourvues d'un lit de graviers.	Mauvais / mauvais Estimation à quelques individus. Présence sur la totalité de l'Alagnon inclus en site Natura 2000 (entre Grenier-Montgon et Lempdes) où il se reproduit. Signalé sur le bas de la Sianne (commune de Blesle) jusqu'à un seuil qui limite la montaison des adultes en période de reproduction. Population faible sur le bassin Loire-Allier mais en augmentation grâce notamment au programme d'alevinage de la salmoniculture de Langeac. Richesse patrimoniale exceptionnelle pour le site.	Extraction de granulats entraînant l'enfoncement du lit du cours d'eau	Maintenir une dynamique fluviale active créant des zones de frai
			Création de barrages empêchant la remontée des géniteurs, dégradation des frayères	Maintenir la continuité du cours d'eau dans les 2 sens et créer des passes à poissons opérationnelles si nécessaire, préserver les zones de frayères
			Pollution de l'eau	Maintenir une eau de qualité
			Aquaculture et repeuplements (multiplication des risques pathologiques)	Limiter ces risques
1163 Chabot commun	Petit poisson (10 à 17 cm de long) à grosse tête aplatie et corps en forme de massue, recouvert de mucus ; opercule terminé par une petite épine, robe gris-vert tachée de brun avec souvent des bandes transversales, assurant un bon camouflage, nageoires pectorales en large éventail de part et d'autre de la tête, première nageoire dorsale épineuse. Adeptes des eaux courantes fraîches et bien oxygénées, à fond sableux ou rocaillieux : cours supérieur des rivières et torrents, mais aussi ruisseaux de plaine et lacs bien oxygénés (souvent associé à la Truite commune).	Favorable / inconnu Estimation à quelques individus. Présence ponctuelle sur l'Alagnon inclus en site Natura 2000 (communes de Lempdes, Chambezou, Grenier-Montgon), mais inconnu sur les parties amont des rivières pourtant favorables comme la Sianne.	Création d'ouvrages au fil de l'eau (réchauffement de l'eau et obstacle aux déplacements des poissons et sédiments)	Maintien du débit réservé pour éviter le réchauffement Effacer les obstacles ou installer des passes à poissons adéquates Moduler les lâchers et vidanges qui envasent le substrat et augmentent la lame d'eau Préserver les radiers
			Travaux et aménagements modifiant le fond du lit	Installer des dispositifs de franchissement des cours d'eau lors du débardage forestier
			Recalibrage et curage des cours d'eau, atteinte aux ripisylves	Proscrire
			Pollution de l'eau	Mettre en place des bandes enherbées au bord des cours d'eau (rôle filtrant), ne pas planter de résineux pour ne pas acidifier
			Colmatage des sédiments grossiers par des fines	Poser des filtres lors de vidanges d'étangs ou de travaux dans le lit mineur
			Piétinement des cours d'eau par le bétail	Ne pas aménager de zones d'abreuvement dans les cours d'eau
1303 Petit Rhinolophe	Chauve-souris insectivore de 4 cm de long et 20-25 cm d'envergure, à l'appendice nasal en fer à cheval, gris-brun dessus, beige blanchâtre dessous. Adeptes des paysages semi-ouverts. Hibernation en cavités naturelles ou artificielles, colonies de reproduction dans bâtiments et caves assez chaudes	Inadéquat / plutôt bon 91 individus maximum Espèce la plus courante sur le site avec le Grand Rhinolophe, présente dans tous les ensembles miniers. 2 individus seulement dans le grand complexe minier de Lubilhac (28 galeries), 25 à 40 dans le petit réseau	Condamnation des gîtes d'hibernation et de mise bas (rénovation des vieux bâtiments, fermeture des anciennes mines...)	Maintenir l'accessibilité aux grottes, galeries de mines et bâtiments
			Dérangement par le bruit (trafic routier...) et la lumière (éclairage public nocturne...)	Assurer la tranquillité et l'obscurité dans et autour des lieux d'hibernation et de mise bas ; limiter l'emploi des éclairages publics aux deux premières heures et à la dernière heure de la nuit (pour

Code et nom de l'espèce	Principales caractéristiques	Etat de conservation à l'échelle biogéographique / sur le site Localisation sur le site Enjeux particuliers sur le site	Exemples d'incidences possibles d'un projet	Exemples de mesures pour éviter ou limiter les incidences d'un projet
		<p>de Fournial (3 cavités), une dizaine sur Chassagne, Conche, et Scouffour – Bonnac.</p> <p>Responsabilité particulière du site dans la conservation de l'espèce au niveau régional (effectifs notables).</p>	<p>Rupture de la continuité des corridors biologiques (haies, lisières, ripisylves)</p> <p>Défrichement, mise en culture des prairies</p> <p>Plantations massives de résineux et sylviculture intensive</p> <p>Traitements phytosanitaires (cultures) et vétérinaires (bétail)</p>	<p>limiter la régression des papillons de nuit)</p> <p>Maintenir et entretenir ces corridors ainsi qu'un paysage diversifié, semi-ouvert</p> <p>Planter des haies ou des alignements d'arbres dans les milieux trop ouverts</p> <p>Ne pas planter, pratiquer une sylviculture extensive (maintien d'une strate buissonnante, conservation des arbres vieillissants, morts, à cavités...)</p> <p>Limiter l'utilisation des insecticides, utiliser des vermifuges non nocifs pour les insectes dont se nourrissent les chauves-souris</p>
1304 Grand Rhinolophe	<p>Chauve-souris insectivore de 6-7 cm de long et 35-40 cm d'envergure, à l'appendice nasal en fer à cheval, fauve grisâtre dessus, chamois dessous. Adeptes des paysages semi-ouverts. Hibernation en cavités naturelles ou artificielles, colonies de reproduction dans bâtiments et caves assez chaudes</p>	<p>Inadéquat / bon</p> <p>159 individus maximum</p> <p>Rencontré dans tous les ensembles miniers ; forte colonie d'hibernation dans une des galeries de la mine d'Ouche (76 ind. en 2002) Les sites de Lubilhac (25 ind. en 2005) et Scouffour – Bonnac (23 ind. en 2005) sont indispensables, les autres sites n'atteignent pas la dizaine d'animaux.</p> <p>Responsabilité particulière du site dans la conservation de l'espèce au niveau régional (effectifs notables).</p>	Voir 1303	Voir 1303
1308 Barbastelle	<p>Chauve-souris insectivore de 4-6 cm de long et 24-28 cm d'envergure, à pelage et face noirâtres, larges oreilles. Adeptes des peuplements feuillus matures. Hibernation solitaire en sites très variés, colonies de reproduction dans les bâtiments et vieux arbres.</p>	<p>Inadéquat / stable</p> <p>4 individus minimum</p> <p>Seulement observée sur les sites : Chassagne, Scouffour, Daü et Ouche ; sauf dans cette dernière, il s'agissait de la seule mention pour toute la dernière décennie.</p> <p>2 indices de reproduction découverts dans la vallée de la Sianne (Auriac-l'Eglise et Chazelles).</p>	Voir 1303	Voir 1303
1324/1307 Grand/Petit Murin	<p>Grand Murin : Chauve-souris insectivore de 6-8 cm de long et 35-43 cm d'envergure, à pelage gris-brun (dos) et blanc-gris (ventre, gorge), oreilles longues et larges. Adeptes des futaies feuillues ou mixtes. Hibernation dans des cavités (naturelles ou artificielles), colonies de reproduction en sites assez secs et chauds (sous les toitures, parfois cavités)</p> <p>Petit Murin : Chauve-souris insectivore de 8-10 cm de long (dont 2 cm pour les oreilles) et 35-40 cm</p>	<p>Mauvais</p> <p>10 individus maximum (Grand/Petit Murin).</p> <p>Seulement observé sur les sites de Chassagne, Scouffour, et Fournial en faible effectif sauf à Conche avec 7 individus, ce qui fait de la galerie le premier site d'hibernation du Cantal pour l'espèce. A noter sur ce gîte une fluctuation d'effectifs : de 4 en décembre à 7 en mars.</p>	Voir 1303	Voir 1303

Code et nom de l'espèce	Principales caractéristiques	Etat de conservation à l'échelle biogéographique / sur le site Localisation sur le site Enjeux particuliers sur le site	Exemples d'incidences possibles d'un projet	Exemples de mesures pour éviter ou limiter les incidences d'un projet
	d'envergure, brun grisâtre à roussâtre dessus, gris blanchâtre dessous ; petite touffe de poils clairs entre les oreilles, permettant la différenciation (difficile) avec le Grand Murin. Adeptes des paysages ouverts en conditions chaudes : prairies, cultures extensives, bois clairs, friches buissonnantes, steppes, garrigues. Hibernation dans des cavités naturelles fraîches et humides, colonies de reproduction dans les grandes bâtisses (charpentes, combles) au nord, les cavités naturelles, tunnels et ouvrages d'art au sud.	Effectifs cantaliens faibles, ne totalisant qu'une vingtaine d'individus éclatés dans moins de 10 gîtes différents.		
1323 Murin de Bechstein	Chauve-souris insectivore de 4-6 cm de long et 25-30 cm d'envergure, à pelage brun (dos) et blanc (ventre), oreilles très longues, museau rose. Adeptes des forêts feuillues âgées. Hibernation surtout solitaire et dans les arbres, colonies de reproduction en sites variés (arbres creux, bâtiments)	Inconnu 1 individu minimum Deuxième mention cantalienne, dans la galerie de Conche (l'unique et la plus longue du site) ; environnement forestier adéquat (bois de Combalut).	Voir 1303	Voir 1303
1355 Loutre d'Europe	Grand Mustélide (70-90 cm de long, 30-45 cm pour la queue) marron foncé, à gorge, poitrine et ventre grisâtres, corps fuselé et membres palmés. Adeptes des eaux douces, saumâtres et marines (rivières, marais, étangs, rivages)	Favorable Estimation à quelques individus isolés. Les populations ne semblent pas importantes, malgré une colonisation vers l'aval de l'Alagnon. L'Alagnon (entre Lempdes et Ferrière-Saint-Mary) et ses affluents sont une zone refuge, notamment la Sianne et l'Arcueil. Les départements du Cantal et de la Haute-Loire abritent de belles populations de Loutre (en essor).	Pollution de l'eau	Ne pas polluer l'eau
			Création de pisciculture	La protéger pour éviter les prélèvements de poissons
			Création de route	Installer un passage à faune sous la route dans les secteurs sensibles
			Déboisement et aménagement des berges	Préserver / reconstituer les corridors de ripisylves
			Drainage des marais et tourbières, rectification et calibrage des cours d'eau	Ne pas drainer ni rectifier, maintenir les niveaux d'eau en période d'étiage
			Fragmentation des habitats	Conservier des habitats diversifiés (ripisylves notamment)
			Développement de plantes exotiques réduisant les potentialités alimentaires	Proscrire, lutter de façon mécanique (pas chimique) si déjà implantées
1386 Buxbaumie verte	Petite mousse surtout reconnaissable à sa grosse capsule (« fruit ») brun jaunâtre plus ou moins ovale (5-7 mm de long), insérée en oblique et par un renflement sur son pied, couverte de papilles irrégulières, se desquamant au milieu dans sa longueur et se détachant en automne (pied pouvant se maintenir d'une année à l'autre). Pionnière sur les bois pourrissants et fissurés non sur pied de conifères (sapins, pins, épicéas) et plus rarement de feuillus (chênes, Hêtre), en conditions ombragées et très humides (ubacs surtout), très rarement à même le sol.	Favorable / moyen 2 m2 (estimation) dans la sapinière de Vèze Espèce semblant assez présente mais dispersée dans les anciennes sapinières montagnardes de l'Auvergne. Rare à très rare dans quelques massifs forestiers (sapinières également) périphériques ou encore dans les vallées à dominante feuillue. Grande fragilité des stations, intimement liées à la présence de bois mort en grande quantité et à des conditions humides et ombragées.	Coupes rases provoquant des mises en lumière importantes et le dessèchement des stations	Constituer des îlots de vieillissement (au moins un ar par hectare) Maintenir des futaies irrégulières favorisant la persistance d'un couvert et de strates multiples
			Exploitation des chablis diminuant la masse de bois mort dans les forêts et donc les supports potentiels	Maintenir de gros troncs en travers des lieux humides et ruisselets
			Travaux forestiers	Mettre en défens sur un périmètre de sécurité de 20 m autour de la station

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU DOCOB

ENJEUX GÉNÉRAUX DE PRÉSERVATION DU SITE

Grand système de vallées encaissées et rocheuses, avec dans le haut des versants les rebords de plateaux basaltiques et en contrebas le substrat cristallin, voire calcaire localement pour la Sianne. Le site, à caractère subméditerranéen, collinéen et montagnard, abrite un grand nombre d'habitats et d'espèces d'intérêt communautaire ainsi que de nombreuses espèces animales et végétales patrimoniales en Auvergne, pour lesquelles il constitue une zone refuge peu perturbée. Les principaux enjeux du site résident dans la fermeture par abandon pastoral des secteurs de prairies et pelouses sèches (risque notamment d'enfrichement des sites à orchidées), la dynamique hydrobiologique de l'Alagnon étant encore bien fonctionnelle.

Complexe d'ouvrages miniers correspondant à des gîtes d'hivernage d'importance pour plusieurs espèces de chauves-souris, soumis aux risques « habituels » que connaissent les milieux souterrains :

En rapport avec le gîte d'hivernation :

foudroyage

mise en sécurité des entrées de galeries / condamnation des accès (inaccessibilité des refuges)

travaux en hiver

minéralogie et tourisme souterrain (dérangement)

comblement des galeries, naturel (éboulement, glissement au niveau des entrées) ou artificiel

(stockage de débris végétaux au niveau des entrées)

modification des conditions hydrothermiques

effondrement de la galerie sous les contraintes du trafic routier

En rapport avec le territoire de transit :

travaux connexes à une éventuelle mise en sécurité (création de pistes, défrichage...) ;

rétrécissement du territoire de chasse/transit ;

exploitation forestière non sélective (coupe rase), enrésinement (diminution de la biomasse d'insectes, disparition de gîtes intermédiaires pour les espèces arboricoles) ;

déprise agricole et enfrichement des pâtures (étage supraforestier), fermeture paysagère.

Pour le Cantal :

site du moulin de Fournial : premier site d'hivernage pour le **Petit Rhinolophe** dans le département ;

site d'Ouche : premier site d'hivernage départemental ;

site de Scouffour et moulin de Borie : premier site d'hivernage pour le Grand Rhinolophe ;

site de Chassagne : troisième site d'hivernage départemental.

Pour la Haute-Loire :

concession de Lubilhac (mine de Daü) : 5 espèces de chauves-Souris pour une quinzaine d'individus.

PRINCIPALES ORIENTATIONS DE GESTION DU SITE

Objectifs de gestion des landes

- laisser évoluer naturellement l'habitat ; conserver la possibilité de l'ouverture de certaines landes plus étendues pour une gestion pastorale extensive.

Objectifs de gestion des zones humides

préserver les milieux humides sensibles contre le piétinement bovin ;

protéger les habitats les plus menacés à court terme ;

prévenir les risques de surcharge en éléments organiques, les limiter là où ils ont lieu ;

préserver la ressource en eau, prévenir les pollutions ;
conserver, voire restaurer la naturalité du système hydrologique (berges et cours d'eau, écoulements) et des habitats d'espèces aquatiques.

Objectifs de gestion des pelouses et prairies

utiliser du compost pour préserver la qualité des eaux ;
limiter les phénomènes de banalisation des prairies : envahissement par les graminées sociales et colonisation par les ligneux ;
maintenir leur intégration dans des mosaïques fonctionnelles et spatiales ;
maintenir la ressource agricole qu'elles constituent ;
préserver une biodiversité optimale dans les prairies (fertilisation raisonnée et fauche tardive).

Objectifs de gestion des forêts

préserver la qualité de l'eau des rivières lors de toute intervention en forêt ;
préserver et favoriser les caractéristiques favorables à l'accueil des espèces patrimoniales associées : maintenir ces habitats au sein de mosaïques paysagères fonctionnelles (corridors), garantir un niveau minimal d'artificialisation et d'intervention (voire une absence d'intervention) sur les peuplements les plus fragiles, conserver une quantité et une qualité suffisantes de bois mort sur pied ou à terre, en garantissant la sécurité publique ;
maintenir ou viser une évolution naturelle vers des peuplements autochtones ;
limiter leur progression et l'homogénéisation, la banalisation de la végétation par extension des forêts les moins riches d'un point de vue biodiversité, sur les surfaces pastorales.

Objectifs de gestion pour les chauves-souris :

- proscrire tous les biocides ;
- multiplier les lisières ;
- favoriser les îlots de vieillissement ;
- encourager le pâturage estival et la prairie naturelle ;
- développer une offre en gîtes de reproduction potentiels dans un rayon de quelques kilomètres autour des galeries (réouverture de combles d'églises par exemple).



SITES INTERNET CONSULTABLES

Site Natura 2000 de l'Etat :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Natura-2000,2414-.html>

Rubrique Natura 2000 du site de la DREAL Auvergne :

<http://www.auvergne.developpement-durable.gouv.fr/natura-2000-r316.html>

Les cahiers d'habitats sur le site du Muséum national d'histoire naturelle :

<http://inpn.mnhn.fr/isb/download/fr/docNatura2000Cahhab.jsp>

Site des services de l'Etat de la Haute-Loire (page dédiée à Natura 2000 et à l'évaluation des incidences) :

<http://www.haute-loire.pref.gouv.fr/?-L-evaluation-des-incidences-&parentCh=293>

Site des services de l'Etat du Cantal :

<http://www.cantal.gouv.fr>

SOURCES

Opérateur : ONF agence Cantal / Haute-Loire, en partenariat avec le CEN Auvergne et Alter Eco

Document d'objectifs « sites FR8301067 « Vallée de la Sianne et du bas Alagnon » et FR8302020 « Gîtes à chauves-souris du bassin minier de Massiac » »

Charte Natura 2000 « sites FR8301067 « Vallée de la Sianne et du bas Alagnon » et FR8302020 « Gîtes à chauves-souris du bassin minier de Massiac » »

Duquet, M., 1996. Inventaire de la faune de France. Nathan, MNHN, 416 p.

MNHN-DEGB-SPN, décembre 2009. Rapport synthétique des résultats de la France sur l'état de conservation des habitats et des espèces conformément à l'article 17 de la directive « habitats ». Paris, 48 p.

Version février 2014

